

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation : 01/12/2025
Membres :
En exercice <input type="text" value="18"/>
Présents : <input type="text" value="12"/>
Votants : <input type="text" value="15"/>
Date d'affichage : 09/12/2025
Date de publication : 09/12/2025

Le 08 décembre 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Aurélia FOURNIER, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMAY, Nathalie KATSAMANTOU par Olivier FORêt et Sophie SUBIRATS par Jean Georges CLAIR

Absents : Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE et Tovo RABEMANANTSOA

Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-102

OBJET : Budget eau et assainissement 2026 – Autorisation, engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération n° 2025-21 du 07 avril 2025 approuvant le budget primitif du budget eau et assainissement pour 2025,

Considérant que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Dans le cadre d'un budget voté par opération d'équipement, le calcul du montant susceptible d'être ouvert par anticipation doit être effectué pour chaque opération d'équipement.

Le vote du budget primitif 2026 du budget eau et investissement est prévu au 30 avril au plus tard. La collectivité doit disposer des fonds nécessaires afin de faire face à des travaux urgents (rupture de canalisations...).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote du budget eau et assainissement 2026 :

**Autorisation, engagement, liquidation et mandatement des dépenses
le vote du budget principal 2026**

Opération	N° d'article	Crédits ouverts à l'exercice précédent	Intitulé M4	Montant
Op 10004 – Travaux divers	2315	20 000 €	Installations, matériels et outillages techniques	5 000 €
Op 10008 – Station d'épuration	2315	50 000 €	Installations, matériels et outillages techniques	12 500 €
Op 10009 – Travaux réseaux assainissement	2315	349 905 €	Installations, matériels et outillages techniques	20 000 €
Op 10012 – Travaux eau potable	2315	50 000 €	Installations, matériels et outillages techniques	12 500 €
TOTAL				50 000 €

- d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget afférent.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 décembre 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY